

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Elyane Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/6c5f26077a33694f436b516d>

Date d'obtention : 2022-06-03 19:11:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. l'amorce
2. la nature
3. l'intention
4. l'étendue

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- *L'école n'est pas mandataire du service de police
- *Quand un parent vient nous voir le référer au poste de police
- *Rencontrer tout les témoins et suivre le protocole sexto pour avoir le plus d'information possible
- *Si il s'agit d'un acte malveillant de la part de l'instigateur on ne complète pas la grille avec lui. Nous faisons une rencontre pour confisquer son téléphone et contacter le service de police par la suite

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'appel aux parents pour lui dire que son enfant est victime ou instigateur d'un acte malveillant.